

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 mars 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Votants : 24

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

En application de l'Ordonnance n° 2021-1310 et du Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - M. CHOUIN J-F - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D.– Mmes DILLET S. – CHEVRIER B. – BERTAUD M.F. – MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. – Mmes BAUDRY K. - Mmes JOLLY F. - M. HERCBERG F. - ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J.

M. BERTHOMÉ F.– Mme BRILLET L.- Mme MOUSSEAU D.

Désignation du secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) créée par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Fanny JOLLY a été élue secrétaire de.

N°	Intitulé de la délibération	Approuvée
2023-08	Installation d'une nouvelle conseillère municipale suite aux démissions	Oui à l'unanimité
2023-09	Débat d'orientation budgétaire 2023	Prend acte
2023-10	Acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune en 2022	Prend acte
2023-11	Convention avec le SyDEV : travaux de déplacement du terrain de football d'entraînement	Oui à l'unanimité
2023-12	Convention avec le SyDEV : programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2023	Oui à l'unanimité
2023-13	Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2021	Prend acte

2023-14	Restaurant scolaire et Accueil de loisirs : fourniture des repas	Oui à l'unanimité
2023-15	Convention entre ESNOV et la commune de Soullans	Oui à l'unanimité
2023-16	Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	Prend acte

Questions diverses :

Le Maire
Jean-Michel ROUILLÉ

